

Vos contrats d'assurances « Groupe » ou « Engagement Individuel de Pension »

Ce que vous devriez savoir ...

Vos contrats et la crise financière actuelle :



Ces contrats **ne tombent pas** sous la garantie d'état de 100.000 € En effet, c'est la Compagnie d'Assurances qui garantit le capital et les intérêts.

Voici deux exemples de mesure de gestion prudente :

- En ces temps incertains nous recommandons d'investir dans l'immobilier ou dans les projets d'économie d'énergie au moyen de votre assurance Groupe.
 - o Utilisez le système des avances pour un but immobilier partout en Europe. Il vous est possible de prélever 60 % de l'épargne constituée pour effectuer un achat ou une transformation. Et cela à tout moment et sans formalités !
- La règle prudentielle de base de tout investisseur :

Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

- o Vous avez cotisé auprès d'une société d'assurances. Il vous est possible de suspendre les paiements (ou de les diminuer) et de commencer un nouveau contrat auprès d'une autre société. Vos critères de sélection se baseront sur la solvabilité, le rating et la nécessité d'un soutien financier étatique.

Si vous souhaitez obtenir le maximum de vos assurances, vous devez nous contacter !

Vos contrats et les projets fiscaux de Monsieur Di Rupo :

Savez-vous effectuer un versement d'une prime unique encore cette année ? Si oui, faites-le ! Des possibilités existent, même si vous êtes au maximum de la règle de 80%.

Nous vous conseillons de vérifier et d'optimiser votre contrat avant la fin de l'année.

Des modifications restrictives de la part de Mr. Di Rupo sont à prévoir dès 2012 !!!



Vos conseillers
indépendants



Manfred Gehlen
manfred.gehlen@ef-group.eu



Christian Bodarwé
christian.bodarwe@ef-group.eu

Tél. +32(0)87 59 77 77

Werthplatz 13
4700 EUPEN

FSMA: 10.3256A



MAISON DE LA FINANCE SA

Ne paye jamais toi-même (net), ce que tu peux faire payer par ta société (brut)!

- Si vous avez souscrit à titre privé des contrats d'assurances décès (Solde Restant dû) pour couvrir votre crédit hypothécaire et que vous n'avez plus la possibilité de déduire la prime, alors transférez cette garantie dans un contrat payé par votre société.
- Si vous souhaitez protéger votre famille, vous pouvez prévoir un capital décès à concurrence des droits de succession.
- Si vous avez souscrit un contrat « revenu garanti » en cas d'accident ou de maladie, avez-vous vérifié le montant assuré ? Cette rente est-elle indexée ? Le coût de cette garantie n'est-il pas trop élevé ? Cela pourrait grever la rentabilité de votre épargne.

Autant de sujets qui méritent d'être analysés...

Hitparade fiscale de l'optimisation de la rémunération du dirigeant d'entreprise.

Analysons les différentes possibilités de transférer 1000 € du bénéfice brut à votre personne. Que recevez-vous en net ?

1° Rémunération supplémentaire ou tantièmes :	363 €
2° Dividendes à 25 % :	495 €
3° Dividendes à 15 % :	561 €
4° Assurance Groupe ou EIP :	828 €

Hypothèse de travail : Rémunération : 36.000 € / Taxes communales : 7 % / ISOC : 33,99 %

Optimisation fiscale de la constitution d'une pension extralégale pour indépendants

Budget de 1.000 € bruts par an pendant 20 ans.
Que recevez-vous en net à vos 65 ans ?

1° PLC (Pension libre complémentaire) :	31.581 €
2° Groupe ou EIP (Engagement Individuel de Pension) :	27.058 €
3° La Provision Interne de Pension :	23.680 €
4° Epargne Pension :	20.270 €
5° Assurance Vie Individuelle :	19.515 €
6° Epargne Non fiscalisée :	13.770 €

Hypothèse de travail :

Rémunération : 36.000 € / Taxes communales : 6 % / Age au début du contrat 45 ans
Fin à 65 ans / Budget brut de 1.000 € / Intérêts garantis 3,25 % + PB 2 %

Pour toutes ces questions d'optimisation financière, fiscale et juridique, contactez-nous :

Maison de la Finance SA
Wertplatz 13 à 4700 EUPEN
Tél : 087/59.77.77



Vos conseillers
indépendants



Manfred Gehlen
manfred.gehlen@ef-group.eu



Christian Bodarwé
christian.bodarwe@ef-group.eu

Tél. +32(0)87 59 77 77

Wertplatz 13
4700 EUPEN

FSMA: 10.3256A